



## AVIS AU PUBLIC

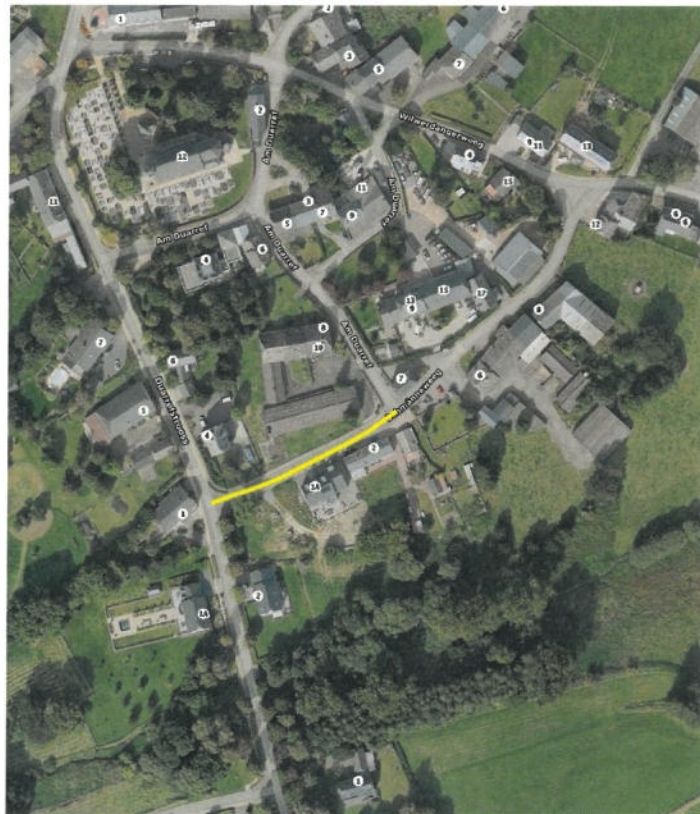
Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 15 avril 2022, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux d'assainissement au « Schmänneweeg » à Basbellain à partir du 19 avril 2022 et pour des raisons techniques et des raisons de sécurité, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation;

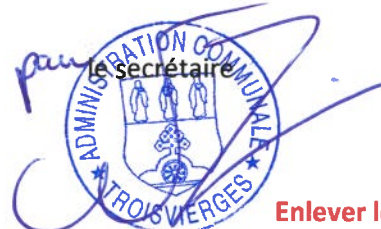
- **Route barrée dans les deux sens du tronçon de rue du « Schmänneweeg » à Basbellain comme indiquée en couleur jaune sur le plan annexé, à partir de mardi 19 avril 2021, jusqu'à la fin des travaux. Une déviation sera mise en place, un accès pour les riverains dans la zone de chantier restera possible.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.  
le bourgmestre:  
signé Edy Mertens



**Enlever le « fin travaux »**